

# LETTRE D'INFORMATION SEMESTRIELLE

## EDITO



Christophe Deldycke  
Président

### L'ANNEE 2021 AURA ÉTÉ FINALEMENT UNE ANNÉE TRÈS ACTIVE EN TERMES D'INVESTISSEMENTS ET DE CESSIONS

Cher souscripteur,

Nous vous remercions pour votre confiance renouvelée, qui a permis le développement et la croissance de nombreuses entreprises. Fondée en 1999, Turenne Capital Partenaires accompagne les entreprises, start-up, PME et ETI, dans le financement en fonds propres à chaque étape de leur développement sur tout le territoire.

Enfin, l'année 2021 aura été une année très active pour le groupe. Nous avons investi 105M€ dans 48 entreprises sur l'ensemble du territoire.

Notre positionnement d'acteur responsable dans notre mission de financement des entreprises en croissance s'est renforcé avec comme objectif un souci d'éthique et de création de valeurs extra-financières comme vous pourrez le voir dans notre Rapport RSE 2022 qui va être publié dans les prochains jours et qui sera téléchargeable sur notre site Internet ([www.turennecapital.com](http://www.turennecapital.com)).

Concernant les FIP et FCPI que nous avons sous gestion, l'année 2021 nous a permis de remettre en œuvre un programme actif de cessions des participations en portefeuille, programme que nous poursuivons sur 2022.

Les fonds Entreprises Familiales Exportatrices et Entreprises Familiales Exportatrices II sont en phase de liquidation. Ces deux fonds affichent une valeur liquidative positive au premier trimestre avant avantage fiscal.\*

**Vous trouverez ci-joint les valeurs liquidatives arrêtées au 31 mars 2022.**

Cordialement,

Les équipes de Turenne Capital Partenaires.

## ENTREPRISES FAMILIALES EXPORTATRICES

### CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	FIP IR ISF
Code ISIN	Part A - FR0011442060
Régions d'investissement	Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Valeur d'origine de la part (nominal)	100 €
Statut	En liquidation

### DONNÉES AU 31/03/2022

Valeur liquidative au 31/03/2022	15,77 €
Performance depuis l'origine	+13,07%
Performance depuis l'origine avantage fiscal ISF inclus	+105,58%
Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus	+37,89%

### DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Date	Montant brut par part A	Pourcentage du nominal
30/06/2021	97,30 €	97%

### EXTRAIT DU PORTEFEUILLE

Nom	Activité	Région
TRAINING ORCHESTRA	Services B to B	Ile-de-France

### LES SORTIES EMBLÉMATIQUES

Nom	Activité	Année de sortie	Multiple réalisé
BIO INVESTISSEMENT	Santé – Généraliste	2018	x4,2
APPROCHE SUR MESURE	Services B to B	2020	x2,8

### LE MOT DU GÉRANT

Le FIP Entreprises Familiales Exportatrices est entré en période de liquidation le 31 décembre 2021. Au cours de cette période, la société de gestion poursuit la cession des cinq dernières participations en portefeuille, en vue de la dissolution complète du fonds en décembre 2022.

Au cours du semestre, le fonds a procédé à la cession de la société Hôtel Ermitage des Loges (hôtel à Saint Germain en Laye).

Pour rappel, le FIP Entreprises Familiales Exportatrices a procédé à un remboursement partiel de 97,30 € par part en juin 2021. Le solde sera distribué une fois que les dernières participations auront été cédées.

La dernière valeur liquidative s'élève à 15,77 € par part au 31 mars 2022. Sur la base de cette valeur liquidative, la performance du fonds est positive et affiche une progression de + 13,07 % depuis sa création (hors avantage fiscal et hors droits d'entrée). Cette performance est amenée à fluctuer, à la hausse comme à la baisse, en fonction du prix des cessions réalisées. Nous faisons nos meilleurs efforts pour céder les dernières participations en portefeuille au meilleur prix. La clôture des opérations de liquidation devrait ainsi être réalisée au plus tard en décembre 2022.

## ENTREPRISES FAMILIALES EXPORTATRICES II

### CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	FIP IR ISF
Code ISIN	Part A - FR0011765031
Régions d'investissement	Ile-de-France, Centre, Nord-Pas-de-Calais, Picardie
Valeur d'origine de la part (nominal)	100 €
Statut	En pré-liquidation

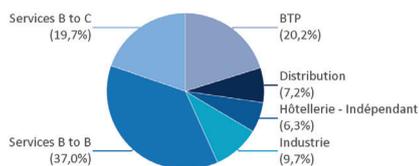
### DONNÉES AU 31/03/2022

Valeur liquidative au 31/03/2022	69,65 €
Performance depuis l'origine	+4,85%
Performance depuis l'origine avantage fiscal ISF inclus	+90,64%
Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus	+27,87%

### DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Date	Montant brut par part A	Pourcentage du nominal
30/09/2021	35,20 €	35%

### RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



### EXTRAIT DU PORTEFEUILLE

Nom	Activité	Région
ACMT FINANCE	BTP	Picardie
NOMINATION	Services B to B	Ile-de-France
LA BOITE AUX ENFANTS	Services B to C	Ile-de-France

### LES SORTIES EMBLÉMATIQUES

Nom	Activité	Année de sortie	Multiple réalisé
APPROCHE SUR MESURE	Services B to B	2020	x2,8
BATILOC INVESTISSEMENT	Services B to B	2021	x2,1
EUROVANILLE	Agroalimentaire	2021	x3,3
EXTENSIEL	Distribution	2021	x4,5

### LE MOT DU GÉRANT

Le FIP Entreprises Familiales Exportatrices II a été créé le 20 mai 2014 pour une durée de vie d'environ six ans (jusqu'au 31 décembre 2020), éventuellement prorogeable de deux fois un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Pour rappel, la durée de vie du fonds a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022, conformément au règlement du fonds, et la période de pré-liquidation a été ouverte le 31 mars 2020 afin de faciliter la cession des actifs et les distributions.

Au cours du semestre, le fonds a procédé à la cession des sociétés Batiloc (vente et location de bâtiments modulaires), Hôtel Iseroise (hôtel à Grenoble) et Hôtel Melany (hôtel à Grenoble).

La valeur de la part du fonds a progressé de près de 5 % depuis sa création, grâce à l'évolution favorable de plusieurs lignes du portefeuille. Le FIP Entreprises Familiales Exportatrices II a procédé à un premier remboursement partiel de 35,20 € par part le 30 septembre 2021. Le solde de l'actif sera distribué une fois que les dernières participations auront été cédées.

Pour rappel, lors de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt sur le revenu de 18 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 82 €) ou d'une réduction d'impôt sur la fortune de 45 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 55 €).

## PME OUEST 2016

### CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	FIP IR ISF
Code ISIN	Part A - FR0013053972
Régions d'investissement	Ile-de-France, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Pays de la Loire
Valeur d'origine de la part (nominal)	100 €
Statut	Investi

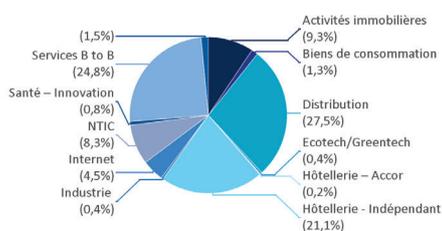
### DONNÉES AU 31/03/2022

Valeur liquidative au 31/03/2022	91,55 €
Performance depuis l'origine	-8,45%
Performance depuis l'origine avantage fiscal ISF inclus	+66,45%
Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus	+11,65%

### DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Pas de distribution effectuée.

### RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



### EXTRAIT DU PORTEFEUILLE

Nom	Activité	Région
ELYSEES HOLDING	Services B to B	Ile-de-France
ANGERIAS	Hôtellerie - Indépendant	Pays de la Loire
ONLINE BUSINESS ENTREPRISES	Distribution	Pays de la Loire
JUSTE A TEMPS	Distribution	Ile-de-France
FLEUR DE SEL INVEST	Activités immobilières	Pays de la Loire

### LE MOT DU GÉRANT

Le FIP PME Ouest 2016 a été créé le 18 mai 2016 pour une durée minimum de six ans et demi soit jusqu'au 30 juin 2022, éventuellement prorogeable de deux fois un an, soit jusqu'au 30 juin 2024, conformément au règlement du Fonds.

Nous vous informons que Turenne Capital Partenaires a décidé d'ouvrir la période de pré-liquidation du FIP à compter du 30 septembre 2022. Au cours de cette période de pré-liquidation, le FIP bénéficiera de modalités particulières de fonctionnement en vue de faciliter la cession des actifs du portefeuille. Le FIP ne sera notamment plus tenu de respecter le quota d'investissement de 90 % de l'actif du fonds en PME régionales.

Au cours du semestre, le fonds a procédé à la cession de la société Nextense (location et location-bail de machines de bureau et de matériel informatique).

La valeur de la part du fonds est en recul depuis sa création, en raison de la provision partielle de participations impactées par la crise. Pour rappel, lors de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt sur le revenu de 18 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 82 €) ou d'une réduction d'impôt sur la fortune de 45 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 55 €).

Communication des frais prélevés, conformément au décret n°2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais:

	FONDS	ANNEE de création	GRANDEUR constatée	SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE									
				et des distributions, d'une part en € ; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) cumulés réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée)									
				31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21		
FIP "IR"	Croissance & Rendement 2023	2017	VL + distributions	NA	NA	NA	NA	97,33	96,80	94,04	110,33		
			Montant des frais	NA	NA	NA	NA	0,82	4,21	7,62	10,88		
FIP "ISF"	Entreprises Familiales Exportatrices	2013	VL + distributions	97,02	92,27	94,52	98,46	95,99	109,60	109,73	112,66		
			Montant des frais	4,04	7,30	10,74	13,99	17,65	20,36	23,60	26,00		
	Entreprises Familiales Exportatrices II	2014	VL + distributions	NA	95,36	98,25	97,50	104,10	101,38	94,28	106,41		
			Montant des frais	NA	3,89	7,25	10,69	14,10	16,79	19,46	22,43		
	PME Ouest 2016	2016	VL + distributions	NA	NA	97,84	97,32	93,38	93,40	93,38	92,23		
			Montant des frais	NA	NA	1,11	3,70	5,40	8,80	12,17	14,72		
Développement Export 2015	2015	VL + distributions	30/06/14	30/06/15	30/06/16	30/06/17	30/06/18	30/06/19	30/06/20	30/06/21			
		Montant des frais	NA	NA	96,00	94,65	94,16	95,72	97,80	89,46			
FCPI	Techno Numérique et Santé	2017	VL + distributions	31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21		
			Montant des frais	NA	NA	NA	NA	88,44	89,34	87,36	97,24		
	Techno Numérique et Santé 2	2018	VL + distributions	NA	NA	NA	NA	NA	99,92	100,00	114,67		
			Montant des frais	NA	NA	NA	NA	NA	2,45	3,33	5,82		

Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts. Le calcul des grandeurs présentées dans le tableau défini au présent article est effectué selon les normes, conventions et hypothèses suivantes :

a. La grandeur dénommée "Montant des frais" est égale au ratio entre :

- le montant total des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription
- le ratio entre, d'une part, le montant des souscriptions initiales totales telles que définies à l'article 1er de l'arrêté du 10 avril 2012 et, d'autre part, la valeur de souscription initiale d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire telle que définie à ce même article.

b. La grandeur dénommée "Somme de la valeur liquidative" est égale à la somme de :

- la valeur liquidative d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire
- le montant total des distributions réalisées au bénéfice de cette part ou de ce titre depuis la souscription au fonds.

**Cette lettre d'information est un document non contractuel, purement informatif, strictement limité à l'usage privé du destinataire. Les informations contenues dans ce document proviennent de sources dignes de foi mais ne peuvent être garanties. Toute reproduction totale ou partielle et toute diffusion à des tiers est strictement interdite. La société de gestion ne saurait être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication et des informations qu'elle contient. La société de gestion rappelle que les fonds ne sont pas à capital garanti, qu'ils comportent des risques de perte en capital, des risques particuliers liés aux entreprises non cotées sur les marchés réglementés et qu'ils prévoient une durée de blocage longue. Les informations relatives aux sociétés n'ont pour but que d'informer les souscripteurs sur les participations des portefeuilles, ne doivent en aucun cas être considérées comme une recommandation d'achat ou de vente. Les informations légales concernant ces fonds, notamment leur DICI et leur règlement, sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et sur simple demande.**

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances indiquées dans ce reporting prenant en compte les avantages fiscaux sont données à titre indicatif et ont été calculées pour un investissement optimisé fiscalement, bénéficiant du taux maximal de réduction d'impôt. En effet, cette réduction est définitivement acquise sous certaines conditions, notamment de durée de détention des titres, et dépend de la situation individuelle de chacun, le plafonnement des niches fiscales pouvant limiter la portée de cet avantage fiscal.**